

Commune de
LA COUTURE
62136

ARRETE MUNICIPAL

Extrait du Registre des
ARRETES du MAIRE

RUE VERTE

RÈGLEMENTATION DE
CIRCULATION

Nous, Raymond GAQUERE, Maire de la Commune de LA COUTURE,
Vu le Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des
Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux présentée par
ENEDIS,
en vue de réaliser des travaux d'entretien de matériel de coupure sur réseau
20000 Volts,
Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de prendre des mesures
de restriction,

ARRETONS

Article 1er:

La circulation sera interdite avec route barrée le 21/09/2022 de 9h à 17h afin de
permettre les travaux susvisés, rue Verte.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par ENEDIS aux extrémités
des sections restreintes.

Article 3:



Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément
aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Monsieur le secrétaire général de la Mairie, M. l'Adjudant chef de la Brigade de
Gendarmerie de La Couture sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui
sera publié et affiché.

La Couture, le 16/09/2022
Le Maire,

Raymond GAQUERE

Arrêté rendu exécutoire
compte tenu de son envoi
en Sous-Préfecture le